



# 武 形 WŪ XÍNG Saint-Marc Jaumegarde

Saint - Marc Jaumegarde, le 28 août 2017

à

Monsieur le Maire,  
Hotel de ville, Place de la mairie  
13100 Saint-Marc Jaumegarde

Objet : Mise à disposition de la salle des sports pour la saison 2017-2018

Monsieur le Maire,

Vous m'avez informé, verbalement, de votre décision d'interrompre les cours d'arts martiaux développés depuis deux ans à la salle des sports par notre association communale.

Cette décision m'est apparue surprenante et j'en ai déduit que toutes les informations, en particulier celles provenant des responsables en charge des sports, ne vous avaient pas été transmises dans leur intégralité.

Le Tai Ji Quan et le Qi-Gong sont des disciplines ancestrales. Le Tai Ji Quan est l'art martial le plus pratiqué au Monde. On estime à 300.000 le nombre de pratiquants en France. Dans le pays d'Aix et en PACA, la quasi totalité des communes offre ces disciplines à leurs concitoyens pour leur plus grande satisfaction.

La municipalité a soutenu le lancement de ces disciplines dès 2015. Après ces deux années d'activité, l'association regroupe quinze adhérents. Elle continuera de se développer, si elle bénéficie d'installations permettant une pratique régulière de ce sport.

Je note que ce nombre, est sensiblement supérieur à d'autres disciplines pratiquées comme le Pilate par exemple (6 adhérents).

L'association a ainsi contribué à la volonté de la mairie de présenter un large éventail de disciplines associatives et, a favorisé le taux d'occupation de la nouvelle salle des sports.

Elle a répondu à cette attente dans le strict respect de la loi 1901 relative aux associations et, du règlement intérieur de la salle des sports. Elle est en règle administrative vis-à-vis du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports. Elle convoque régulièrement ses adhérents en Assemblée Générale. Les comptes ont été contrôlés par un vérificateur aux comptes. Les documents administratifs (Procès-verbal d'Assemblée Générale, Bilan financier, Budget prévisionnel, ...), sont présents sur le site «Service Public ; Espace Association » de la Préfecture.

Le budget de fonctionnement de l'association est sain. Le Conseil Municipal a d'ailleurs, lors de sa délibération du 4 avril 2017, décidé de la subventionner à hauteur de 710 euros pour l'année 2017. Ce budget répond à la vocation des associations loi 1901,

reprise dans nos statuts : à savoir que les bénévoles ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont conférés. Ils peuvent être défrayés des dépenses engagées pour les besoins de l'association.

C'est ainsi qu'un Diplôme d'Instructeur Fédéral (DIF) a été financé en totalité par l'association. Deux autres formations à ce même diplôme ont été décidées en Assemblée Générale pour des adhérents qui souhaitent transmettre leur savoir et leur pratique. Ces diplômes sont délivrés par la Fédération Française du Sport Travailleiste (F.F.S.T.) fédération agréée par le Ministère, reconnue par le Comité National Olympique et Sportif Français, membre de la Confédération Sportive Internationale du Travail.

Les stages d'enseignant et autres stages de formation réalisés par les bénévoles sont partiellement remboursés en fonction des ressources financières de l'association (documents financiers consultables sur le site de la Préfecture).

Notre association a adhéré à la F.F.S.T. car les valeurs qu'elle prône sont des valeurs partagées par la municipalité dans ses choix initiaux, pour l'attribution des salles : *« conserver la pureté originelle du sport, loin du « vedettariat » et des dérives et, mettre à disposition du plus grand nombre dans un but noble : le renforcement, la préservation de la santé de tous et la convivialité ».*

Un bénévole de notre association a été élu pour 4 ans en mars 2017, membre du Comité Directeur National de la F.F.S.T.. Cette représentation nationale, revêt un caractère exceptionnel pour notre association et met en valeur la volonté culturelle et sportive de la commune. C'est aussi une opportunité qui est offerte à la commune dans sa volonté affichée de développement des activités sportives, de loisirs et de bien-être, dans le cadre de la nouvelle salle de sports et du futur projet « Plateau Sportif ».

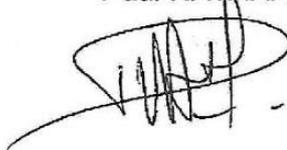
Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait qu'il est vital pour la pérennité de notre structure que nous puissions poursuivre ce projet, qui sans cela verrait plusieurs années d'efforts réduits à néant et un certain nombre de bonnes volontés découragées.

Notre association vous renouvelle donc sa demande d'attribution de créneaux horaires, que nous savons être toujours disponibles, pour exercer son activité pour la prochaine saison et les futures, et espère que les éclairages exposés permettront de reconsidérer votre décision.

Une réponse écrite nous obligerait en vue de produire un justificatif qui sera joint au Procès-verbal de notre prochaine Assemblée Générale, à destination de la Préfecture.

Dans l'attente d'une réponse favorable et vous remerciant par avance de votre diligence, compte tenu du lancement de la saison 2017-2018, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma sincère considération.

Le Président  
Paul NAVARRO



Maire Patrick MARKARIAN

Copies : Mesdames, Messieurs les élus du Conseil Municipal de Saint-Marc Jaumegarde